

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16061290***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

22-04-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

Greffe

AL

N° d'entreprise : 0480.012.319

Dénomination

(en entier) : **WAPI**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : *Avenue des Mûriers 15 à 4972 Belœil***Objet de l'acte : Modification de l'objet social - Transfert de siège social - Modification des statuts**

Aux termes d'un procès verbal dressé par le notaire Sophie COULIER, à Namur, le 28 janvier 2016, portant la mention "Enregistré à Namur, le seize février deux mille seize, référence 5, volume 000 Folio 000 Case 2606, 8 rôles, 0 renvoi, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « WAPI sprl », ayant son siège social à 7972 Quevaucamps/Belœil, Avenue des Mûriers, 15, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 480.012.319 assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE0480.012.319 a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

A l'unanimité, l'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport du gérant.

L'assemblée déclare avoir pris connaissance dudit rapport.

Un exemplaire de ce rapport et de l'état résumant la situation active et passive remontant à moins de trois mois, y annexé sera déposé avec une expédition des présentes au greffe du Tribunal de commerce.

L'assemblée approuve ce rapport.

L'objet social est modifié et le texte de l'article 3 des statuts afférent audit objet social sera désormais rédigé comme suit :

« La société a pour objet, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers, de réaliser toute activité de consultation, d'étude, de conseil et de réalisation entrant dans les domaines du management, des technologies de l'information, de la communication, d'informatisation impliquant sous toutes ses formes et de tout genre, tant en software qu'en hardware, de même que toute prestation en matière de gestion et d'organisation de bureau, d'applications d'automations, ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, l'industrie, la représentation, la distribution et le commerce sous toutes ses formes, de tous produits inhérents à ces technologies et de façon générale à toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux domaines d'applications précités.

Elle a également pour objet, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers, de réaliser toute activité de consultation, d'étude, de conseil et de réalisation entrant dans les domaines des teintures, textiles, vestimentaires, produits d'ameublement, objets de décoration ou d'aménagement, des plantes ou matières tinctoriales, des graines de plantes, ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, l'industrie, la représentation, la distribution et le commerce sous toutes ses formes, de tous produits inhérents aux teintures et de façon générale à toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux domaines d'applications précités.

Elle a également pour objet, tant pour son compte que pour le compte de tiers, de réaliser toute activité de gestion immobilière, location immobilière, hôtellerie ou chambres d'hôtes, de logements sous toutes leurs formes, ainsi que des services annexes tels que la restauration, la fourniture de repas, la production et vente de produits d'alimentation.

Elle pourra s'intéresser ou réaliser toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou industrielles généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra également organiser des formations, stages, activités ou tous événements quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Elle pourra exploiter tous brevets, concessions, les créer, acquérir, concéder; il en sera de même en ce qui concerne toutes licences.

Elle pourra s'intéresser en toute matière à toutes sociétés à l'objet similaire ou connexe ou qui serait susceptible de développer ses débouchés ou activités.

Elle pourra réaliser son objet en tous lieux ».

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

II. TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Jambes/Namur, rue de Géronsart 112 et d'adapter en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts relatif au siège social, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Son siège social est établi à 5100 Jambes/Namur, rue de Géronsart, 112. »

III. MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS

L'assemblée décide de supprimer les termes « libéré à concurrence de SEPT MILLE EUROS » qui ne correspondent plus à la réalité, le capital ayant depuis lors été totalement libéré.

IV. COORDINATION DES STATUTS

Le gérant est chargé par l'assemblée générale de veiller à la coordination des statuts suite aux modifications intervenues ce jour.

V. MODIFICATION DANS LA GERANCE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU GERANT

L'Assemblée décide de nommer comme gérants pour une durée indéterminée:

-Monsieur BRANS Jean-Pierre, prénommé, ici présent et qui accepte. Son mandat sera exercé à titre onéreux;

-Mademoiselle VAES Dominique, ici présente et qui accepte. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE SUR PAPIER LIBRE AUX SEULES FINS DE PUBLICATION AU MONITEUR BELGE

Valentine DEMBLON, notaire.

Pièces déposées en même temps:

- expédition du procès verbal de modifications de statuts,
- copie des statuts coordonnés,
- rapport spécial du gérant.